

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 18 juin deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Charmilles à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Nombre de délégués participant au vote : 16 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, Cécile
COTTINEAU, TROTTET Elsa, FEILLARD Sylvie

Elus Ligné : GELOT Vanessa, SIDDI Déborah,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD Lucie

Elus Le Cellier : DAVID Michaël, BAERT Mathilde,
POSTEC Virginie

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Elus Le Cellier : RINKEL Auriane (pouvoir à Laurent
JARRET),

Suppléants présents :

Elus Couffé : JILIBERT- MBILEMBI BOMODO
Eugénie

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia,

Elus Mouzeil : FRICONNEAU Claire, DRUMEL
Mickaëlle

Elus Le Cellier : JARRET Laurent (pouvoir de RINKEL
Auriane), DIDIER Sarah,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne, JOUNEAU Daniel,
FERRON Julien

Elus Ligné : FAGARD Stéphane, YAO Mahinan,
BLAISE Olivier

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien, JULIENNE
Marina,

Elus Le Cellier : GAZEAU Isabelle, CONINCKX Kaline

Secrétaire de séance : Déborah SIDDI

**N°24.06.2026-09 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG 44
RELATIF A L'ASSURANCE STATUTAIRE**

La Présidente expose à l'assemblée :

Vu l'opportunité pour le SIVOM du secteur de Ligné de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 qui autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 10 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 16	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Après en avoir délibéré, il sera proposé au comité syndical de :

- **Donner** mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

- **Dire** que le SIVOM du secteur de Ligné se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

- **Préciser** que le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

▪ **Agents CNRACL (régime spécial) :**

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

▪ **Agents IRCANTEC (régime général) :**

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés pourront proposer au SIVOM du secteur de Ligné une ou plusieurs formules.

La Présidente

Jacqueline LE TEXIER

La secrétaire de séance

Déborah SIDDI

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr

